

Conditions Générales de Coopération

Les conditions générales de coopération, ci-après dénommées "CGC", s'appliquent aux contrats conclus par Clonex Sp. z o.o. Sp.k. (ci-après dénommé Entrepreneur) avec les personnes physiques, personnes morales et les entités organisationnelles qui ne sont pas des personnes morales (ci-après dénommées Client).

§1 Réalisation des commandes

1. L'ordre est réalisé à la base de la commande passée par voie électronique ou personnellement sur le formulaire de l'Entrepreneur.
2. La commande doit contenir toutes les informations nécessaires à l'exécution de l'ordre et en particulier :
 - a) nom de la commande
 - b) indication de l'emplacement du fichier pour l'impression ; indiquez l'adresse du serveur, l'identifiant, le mot de passe, le catalogue, le nom du fichier s'il n'est pas inclus dans la commande
 - c) stockage d'information
 - d) taille
 - e) quantité dans le cas de multiples mises en page, noms et quantité de toutes les mises en page,
 - f) couleurs (PMS, HKS, RAL,) proof, cromalin,
 - g) technique et résolution d'impression
 - h) manière exacte de finition, manière d'emballer
 - i) adresse de livraison
3. Les informations sur les dates et d'autres données relatives à la commande sont définies par le SC (Service Client).
4. Le délai de la réalisation commence au moment de la confirmation écrite de la commande par le Client et après la livraison des matériaux correctement préparés. Les erreurs possibles, l'absence de l'envoi correcte des fichiers dans la commande entraînent le report du délai de réalisation de la commande.

5. Le délai de la réception du produit ou de l'envoi est prolongé en cas des circonstances indépendantes de la volonté de l'Entrepreneur, en particulier en cas de force majeure, lorsque de telles circonstances se sont produites après la réception de la commande chez nos fournisseurs. L'Entrepreneur est obligé d'informer immédiatement le Client sur de telles circonstances ainsi que sur leur absence. L'Entrepreneur n'assume pas de responsabilité pour des dommages résultant de l'apparition des circonstances susmentionnées
6. Modes de livraison des fichiers graphiques :
 - a) e-mail
 - b) wetransfer
 - c) FTP
7. Dans le cas des impressions supplémentaires, l'entrepreneur n'est pas responsable des différences de couleurs qui résultent d'un processus technologique
8. L'Entrepreneur doit être informé par écrit de toute modification apportée à la commande après la confirmation de la réalisation. Toute modification, si possible, exige la confirmation écrite de l'Entrepreneur.
9. Les commandes des Clients sans date de paiement différé sont réalisées uniquement après le paiement du montant total de la facture pro forma (paiement anticipé) et après la livraison des documents de l'entreprise. Pour obtenir une date de paiement différé, il convient d'adresser une demande à l'assistant du Client désigné par l'Entrepreneur.

§2 Préparation des fichiers pour imprimer et impression d'essai

1. Le Client est tenu de respecter les exigences techniques indiquées par l'Entrepreneur concernant les fichiers envoyés pour l'impression. Vous trouverez des spécifications détaillées sur notre site www.clonex.pl et également dans le manuel.
2. Les fichiers envoyés par le Client doivent être préparés pour l'impression selon les principes indiqués). Le Client est tenu de payer pour les corrections de fichiers selon les tarifs.
3. Afin d'assurer la qualité de l'impression, de la couleur et du matériel sélectionné, le Client doit fournir des proof, cromalin ou commander l'impression d'essai. Après l'acceptation de l'impression d'essai par le Client, l'Entrepreneur commence la réalisation de la commande.

4. Si le Client ne commande pas d'impression d'essai, il accepte toute différence de couleur ou de qualité de l'impression sur le produit fini qui peuvent différer de la description ce qui résulte du type de technologie utilisée, de la spécificité des machines d'impression, du type de matériau sur lequel l'impression est faite, du type de peinture et d'autres facteurs objectifs.
5. L'acceptation de l'impression d'essai constitue également l'acceptation d'erreurs possibles dans le fichier ainsi que d'autres manquements qui peuvent survenir lors du travail sur un fichier
6. L'Entrepreneur n'est pas tenu de stocker l'archive des commandes et des fichiers graphiques.

§3 Techniques d'impression

1. Nous distinguons les techniques d'impression: UV, solvant, sublimation
2. En raison de la présence de différents types de machines d'impression, les couleurs d'impression peuvent varier considérablement. L'impression numérique en CMJN sur les matériaux que nous utilisons est différente des autres techniques d'impression telles que l'impression offset, l'impression sérigraphique.
3. L'impression des mêmes fichiers sur différentes machines et matériaux peut différer.
4. Nous imprimons en utilisant les valeurs CMJN d'origine utilisées dans le fichier et nous imprimons la couleur blanche. Nous n'imprimons pas de couleurs telles que : or, argent et couleur hexachrome avec des nuances métalliques ou fluorescentes.
5. Lors de l'impression sur le matériel confié, l'Entrepreneur n'est pas responsable du degré de sa pertinence ainsi que des défauts ou dommages éventuels qui peuvent apparaître lors de l'impression

§4 Conditions financières

1. Les transactions sont assurées à la campagne Eurler Hermes.
2. Les commandes des Clients sans date de paiement différé, sont réalisées uniquement après le paiement du montant total de la facture pro forma et après la livraison des documents de l'entreprise. Pour obtenir une date de paiement différé, il convient d'adresser une demande à l'assistant du Client désigné par l'Entrepreneur.

3. La date de paiement est la date à laquelle les moyens financiers se trouvent sur le compte bancaire de l'Entrepreneur.
4. Après l'expiration du délai de paiement, le Client reçoit un courriel indiquant les arriérés. Après 3 jours le Client reçoit un rappel de paiement.
5. En cas de retard de paiement répétitif, l'Entrepreneur peut décider d'annuler la date de paiement différé. Tous les cas seront traités individuellement.
6. L'Entrepreneur peut demander le paiement de l'acompte pour la commande réalisée.
7. Si le Client est en retard avec le paiement pour la commande précédente ou pour l'acompte convenu – l'Entrepreneur peut suspendre ou interrompre l'exécution de la commande ou refuser de livrer le produit.
8. L'Entrepreneur se réserve le droit de facturer des intérêts légaux pour le retard de paiement des créances.
9. L'Entrepreneur envoie des factures par courrier électronique et à la demande expresse et écrite du Client par courrier traditionnel.

§5 Expédition et livraison des commandes

1. Les conditions de livraison de l'Entrepreneur sont définies conformément à EXW Incoterms 2000.
2. L'Entrepreneur organise les expéditions au nom des Clients, à leur coût et à leur risque. L'Entrepreneur n'est pas responsable du retard de livraison, si ce retard est causé par le transporteur.
3. L'Entrepreneur indique que les dates de livraison résultent des conditions spécifiées par les entreprises de messagerie et de transport et elles ne sont pas garanties.
4. Le Client obtient la garantie de livraison uniquement dans le cas d'une livraison express. La garantie est accordée par l'entreprise de transport.
5. La longueur maximale du rouleau envoyé par la société de messagerie est de 2,6 m. Les commandes qui dépassent cette longueur sont pliées « au carré ». Une autre façon d'emballage doit être clairement marquée dans la commande.

Les expéditions plus importantes sont livrées par des transports dédiés, qui sont évalués individuellement.

6. Dans le cas des expéditions neutres envoyées par l'Entrepreneur, l'adresse de livraison et les données de l'expéditeur doivent nécessairement être jointes à la commande, sinon elles ne seront pas incluses dans l'expédition.
7. L'adresse de livraison doit être indiquée par le Client dans la commande. Si le Client n'indique pas l'adresse de livraison, l'envoi sera suspendu ou remis à l'adresse du siège du Client.
8. Toute modification introduite par le Client à la commande, ou l'absence du fichier graphique correcte peut prolonger la date de livraison prévue.
9. Au moment de la remise du produit au transitaire ou au transporteur, le risque de perte accidentelle du produit passe au Client.
10. L'expédition par l'intermédiaire d'une autre société de messagerie ou d'autre moyen de transport choisi par le Client peut être réalisée uniquement après la notification préalable de l'Entrepreneur.
11. Lors de la réception du produit de la société de messagerie, le Client est obligé de vérifier l'envoi et si l'envoi est endommagé, de déposer une plainte par écrit adressée à la société de messagerie en présence du courrier ainsi que le photographe. Faute du protocole, la plainte concernant le transport ne sera pas prise en compte.

§6 Exclusion de responsabilité

1. L'Entrepreneur n'est pas responsable des produits envoyés à la demande du client par les moyens de transport externes, à savoir les chemins de fer, les sociétés de transport, les sociétés de messagerie, etc. En cas de ces moyens de transport, les commandes sont réputées avoir été réalisées au moment de la remise du produit au transporteur, et le risque pour la perte, la destruction passe sur le Client.
2. L'Entrepreneur n'est pas responsable des pertes économiques du Client envers les tiers qui résultent des retards de la réalisation et de la livraison de la commande.
3. Après la revente ou la remise du produit à un autre client, après le traitement ultérieur du produit (découpe, scellage, couture, etc.), la responsabilité de tout vice de qualité et de quantité est transférée au Client. Le Client est tenu de vérifier le produit avant de

commencer les activités susmentionnées.

§7 Réclamations

1. La procédure de réclamation est suivante :
 - a) Les réclamations doivent être présentées dans le délai de 3 jours à compter de la réception de la commande.
 - b) La réclamation doit être accompagnée d'une documentation photographique qui est envoyée par le Client à l'Entrepreneur, ensuite le Client est obligé de renvoyer la commande réclamée.
 - c) L'Entrepreneur procède à une évaluation initiale de la réclamation à la base de la documentation photographique. Si la(les) photo(s) ne sont pas suffisantes, pour évaluer si la réclamation est justifiée, le produit doit être retournées à la demande expresse de l'Entrepreneur pour pouvoir le vérifier.
 - d) L'Entrepreneur n'est pas chargé du coût de l'envoi envoyé par le Client.
 - e) Si la réclamation est justifiée, le produit est fabriqué de nouveau et expédié au destinataire ou l'Entrepreneur propose une solution amiable.
2. Le produit qui n'est pas renvoyé est considéré comme exempt de tout défaut. Le produit non conforme à la commande ou réclamé ne peut pas être utilisé ou revendu ; le produit doit être retourné à l'Entrepreneur.
3. La réclamation ne concerne qu'une partie/lot défectueux et pas la livraison entière.
4. L'Entrepreneur n'accepte pas les réclamations pour les couleurs en cas de l'impression en CMJN si le Client n'a pas commandé d'impression d'essai.
5. L'Entrepreneur n'accepte pas les réclamations pour les produits endommagés par le vent, les orages et autres conditions atmosphériques, ainsi que si les produits ont été utilisées à des fins autres que prévues et sans respecter les caractéristiques techniques incluses dans les CGC.
6. L'Entrepreneur n'accepte pas les réclamations pour les produits endommagés pendant le transport. Conformément à l'art. 76 de la loi du 15.11.1984 Loi sur les transports (J.O.de 2000, n ° 50, pos. 601, avec les amendements), si le Client ne fait pas le protocole de réclamation en présence du courrier, les réclamations ne seront pas prises en compte.

§8 Règlement des litiges

1. Les litiges éventuels entre les parties du contrat qui ne pourront pas être résolues par voie de négociation, seront réglés par le tribunal compétent pour le siège de l'Entrepreneur (Tribunal d'instance de Kraków- Śródmieście).

§9 Remarques générales

1. Le produit doit être utilisé conformément à l'usage auquel il est prévu.
2. Les technologies d'impression sont suivantes : solvant, UV et sublimation.
3. Nous réservons la différence de dimensions jusqu'à +/- 5% ce qui résulte d'un processus technologique.
4. Dans le cas de l'emballage des impressions : sur un rouleau en papier, dans le carton, en grande quantité ou dans un autre emballage spécifique, on ajoute les frais de confection.
5. Le Client est tenu de reprendre la commande dans les 3 mois suivant son exécution. Après cette date, la commande sera éliminée.

§10 Dispositions finales

1. En acceptant les CGC, le Client déclare avoir lu et accepté les conditions décrites dans les CGC.
2. L'acceptation des CGC est une condition indispensable à l'acceptation de la commande par l'Entrepreneur.
3. Il est entendu qu'en passant la commande le Client a lu et accepté les CGC.